

**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
VILLE DE GRAND-COURONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 19 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Grand-Couronne, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Julie LESAGE, Maire.

**Présents** : Julie LESAGE, Fabrice RAOULT, Hamid BELAGGOUNE, Karima BAZIZ, Guillaume CHARLEMEIN, Manuella DE ARAUJO, Prijo TIARCI, Hélène PELLI, Bernadette GRUEL, Patrick DUBOC, Alain EVENO, Sébastien GUERSENT, Cédric STOCKLEY, Julien SALEH, Taner KOTAN, Marion RENAUDAT, Cathy SEBTI, Hélène KAFI, Secilya KOTAN, Denis SAGOT, Laurence LEFEBVRE, Souhila BAKOUR, Salomé DUVAL, Patrick VESCHAMBES, Bruno COURTOIS.

**Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration** :

Pascale LE MOAL (à partir de 19 H 05) donne procuration à Hamid BELAGGOUNE.  
Lynda BENTIFRAOUINE donne procuration à Cédric STOCKLEY.  
Sébastien BRAILLARD donne procuration à Fabrice RAOULT.  
Julien DUGNOL donne procuration à Denis SAGOT.

Monsieur Julien SALEH a été désigné secrétaire de séance.

**POLT01-19122023 – Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie.**

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 25 septembre 2023 arrêtant le projet de Plan De Mobilité (PDM),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPORT**

Le projet de Plan De Mobilité (PDM) de la Métropole Rouen Normandie a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 25 septembre 2023. La phase des consultations obligatoires, préalable à l'enquête publique et à l'approbation finale du PDM est engagée.

Au titre de l'article L. 1214-15 du Code des Transports, la commune de Grand-Couronne doit émettre un avis, dans les limites de ses compétences propres en lien avec ce projet dans un délai de 3 mois à réception d'un courrier de saisine officielle, la présente délibération sera ensuite communiquée à la Métropole-Rouen- Normandie.

Le dossier complet du projet de PDM arrêté a été mis à disposition par voie dématérialisée dans l'envoi de la convocation en accédant au lien suivant : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/pdm-dossier-complet-projet>

Lors de l'enquête publique, la commune de Grand-Couronne aura complémentaiement la possibilité de déposer une contribution.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis sur le plan de mobilité arrêté par le conseil métropolitain du 25 septembre 2023.

**DECISION**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. STOCKLEY,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix pour,

**Le Conseil Municipal**

**DECIDE**

- D'émettre un avis favorable au Plan De Mobilité (PDM) arrêté par le Conseil Métropolitain le 25 septembre 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Madame le Maire,

Julie LESAGE

Le Secrétaire de séance,

Julien SALEH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231219-POLT01-19122023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2024

Publication : 09/01/2024